

Bonjour,

Je vous prie de trouver ci-dessous le dossier de consultation de l'acheteur COLLEGE LES VILLANELLES situé sur la commune de ROUGEMONT.

Article 1 : Objet de la consultation

La présente consultation concerne la fourniture de denrées alimentaires.

Type de Marché :

Marché de fournitures

Forme du Marché :

Les prestations feront l'objet d'un marché passé sans publicité ni mise en concurrence préalables, conformément à l'article R2122-8 du code de la commande publique.

Les candidats sont informés que le pouvoir adjudicateur peut, à tout moment, ne pas donner suite à la consultation pour motifs d'intérêt général.

Les produits demandés :

- Produit n°1 Brie 3Kg (réponse le 02/02/2023 au plus tard) – Livraison le : 20/02/2023 - 18 jours de délai de livraison
- Produit n°2 Carotte (ce produits doit impérativement être livré le lundi 20 février) certifié Bio ou équivalent 25Kg (réponse le 02/02/2023 au plus tard) – Livraison le : 20/02/2023 - 18 jours de délai de livraison
- Produit n°3 Chou blanc (ce produit doit impérativement être livré le lundi) certifié Bio ou équivalent 5Kg (réponse le 02/02/2023 au plus tard) – Livraison le : 20/02/2023 - 18 jours de délai de livraison
- Produit n°4 Faisselle de vache certifié Bio ou équivalent 200Unité(s) (réponse le 02/02/2023 au plus tard) – Livraison le : 20/02/2023 - 18 jours de délai de livraison
- Produit n°5 Fromage tomme 3Kg (réponse le 02/02/2023 au plus tard) – Livraison le : 20/02/2023 - 18 jours de délai de livraison
- Produit n°6 Pomme certifié Bio ou équivalent 40Kg (réponse le 02/02/2023 au plus tard) – Livraison le : 20/02/2023 - 18 jours de délai de livraison
- Produit n°7 Pomme de terre (de calibre moyen c'est pour faire des pommes de terre farci - ce produits doit être livré impérativement le lundi 20 février entre 6h30 et 9 h00) certifié Bio ou équivalent 50Kg (réponse le 02/02/2023 au plus tard) – Livraison le : 20/02/2023 - 18 jours de délai de livraison
- Produit n°8 Salade certifié Bio ou équivalent 6Unité(s) (réponse le 02/02/2023 au plus tard) – Livraison le : 20/02/2023 - 18 jours de délai de livraison
- Produit n°9 Yaourt aux fruits (cette commande doit impérativement arriver le lundi 20 février avant 10 h00 (rentrée scolaire)) certifié Bio ou équivalent 300Unité(s) (réponse le 02/02/2023 au plus tard) – Livraison le : 20/02/2023 - 18 jours de délai de livraison
- Produit n°10 Yaourt nature sucré 100Unité(s) (réponse le 02/02/2023 au plus tard) – Livraison le : 20/02/2023 - 18 jours de délai de livraison

La livraison aura lieu selon les modalités décrites ci-après : livraison entre 7h00/11h00 de préférence le

mercredi.

Article 2 : Jugement des offres

Ce jugement sera exécuté dans les conditions prévues à l'article R 2152-7 du code de la commande publique.

Le Pouvoir Adjudicateur choisit l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération conformément aux règles qui régissent cette formule de consultation.

Les critères retenus pour le jugement des offres seront les suivants :

- Mode de production des denrées (agriculture biologique ou équivalent) (Attestation du label biologique communautaire ou national ou équivalent) – 30%
- Prix (en € HT au kilo ou unitaire) – 30%
- Qualité du produit (maturité) (Délai le plus court entre la date de fabrication et la date de livraison) – 25%
- Services proposés (condition de livraison) (Aptitude à respecter les dates de livraison) – 15%

Pour répondre à ce marché, il vous est demandé de bien vouloir remplir le formulaire suivant :

Lien vers formulaire de réponse de la consultation

Elimination des offres :

- Toute offre remise hors délai sera éliminée.
- Les candidats n'ayant pas fourni l'ensemble des déclarations, certificats ou attestations demandés, dûment remplis et signés.

Coordonnées de l'acheteur :

- COLLEGE LES VILLANELLES
- Virgine PERROT
- LES VILLANELLES
- 25680 ROUGEMONT
- Responsable des achats : sandrine ROY
- Téléphone : 03 81 86 06 55
- Courriel : sandrine.roy@doubs.fr

Recours

En cas de difficultés sur l'interprétation ou l'exécution des dispositions ci-dessus, les parties essaieront de régler à l'amiable des litiges pouvant s'élever entre elles.

Toutefois, dans l'hypothèse où un accord ne pourrait intervenir, il est fait attribution de juridiction au tribunal compétent :

Besançon